



Communauté de communes Cœur de Brenne

Le budget 2016 adopté Pas de hausse des taux d'imposition

Le conseil communautaire s'est réuni lundi dernier, sous la présidence de Jean-Louis Camus pour voter les budgets 2016 de la Communauté de Communes. Ce dernier a souligné la difficulté pour élaborer le budget notamment de fonctionnement en raison des fortes baisses des dotations de l'Etat (146 900 € en moins par rapport à 2013) et des dépenses supplémentaires imposées (les TAP, le SCOT ...)

Il a exprimé sa forte inquiétude pour les années à venir.

Néanmoins, la volonté des élus de la Communauté de Communes est de continuer à améliorer le quotidien des habitants et de garder un rôle primordial d'aménagement territoire.

Jean-Louis Camus a rappelé l'ensemble des compétences exercées par la CdC et les principaux projets d'investissement en cours pour 2016 :

- la construction d'un atelier relais de 300 m² sur la Zone d'Activités Intercommunale des Noraies à Mézières, qui sera disponible à la location en fin d'année,
- la délocalisation sur la place J. Moulin de Mézières de la maison de services au public (nouvelle dénomination du Relais de Services Publics) qui sera complétée par un espace « télétravail ».

Il a été décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition : taxe d'habitation (11.84 %), foncier bâti (4.86 %) et foncier non bâti (15.24 %).

Les taux de la contribution foncière des entreprises et d'enlèvement des ordures ménagères sont également maintenus soit respectivement :

22.66 % (CFE) et 14.62 % (TEOM).

Site internet : www.coeurdebrenne.fr

